

REGLEMENT COMPLET DU JEU GRANDOPTICAL

«Summer Offer Contacto»

Du 16 juin 2026 au 25 août 2026

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La **SOCIETE GRANDVISION FRANCE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 003 297,32 € dont le siège social est sis 1 rue Jean-Pierre Timbaud - 78180 Montigny le Bretonneux, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 492 787 957 organise un jeu.

La SOCIETE GRANDVISION FRANCE est organisatrice pour les magasins situés en France et au Grand-Duché du Luxembourg exploités par sa filiale la société GrandVision Luxembourg établie et ayant son siège social à 2, Rue Alphonse Weicker à Luxembourg inscrite au RCSL sous le numéro B 125707 et pour le magasin situé en Principauté de Monaco exploité par sa filiale GrandOptical Monaco établie et ayant son siège social 17 avenue des Spélugues galerie commerciale du métropole à Monaco inscrite au RCI sous le numéro 08S04890.

Le jeu sera accessible uniquement en magasin participants sous l'enseigne GrandOptical situés en France (métropolitaine et DROM COM), au Grand-Duché du Luxembourg et en Principauté de Monaco (liste des magasins non participants à la fin de ce règlement).

ARTICLE 2 : PARTICIPATIONS- ACCES AU JEU

Ce jeu, dénommé « Summer Offer Contacto » (l'offre d'été contacto), ci-après le « Jeu », est organisé du 16 juin au 25 août 2026. Durant cette période de 10 semaines, (25) vingt-cinq gagnants seront désignés. A chacun des 25 (vingt-cinq) gagnants sera offert 1 (un) bon d'achat de 500€ (cinq cent €) utilisable en une seule fois, à valoir sur une monture solaire ou sport de son choix.

Le jeu sera accessible uniquement en magasin participants sous l'enseigne GRANDOPTICAL situés en France (métropolitaine et DROM COM), au Grand-Duché du Luxembourg et en Principauté de Monaco (liste des magasins non participants à la fin de ce règlement).

La participation à ce jeu implique l'achat :

- Soit de 2 boîtes de 90 lentilles (ou 6 boîtes de 30 lentilles) de la gamme Dailies Total One (Dailies Total One, Dailies Total One Multifocal, Dailies Total One for Astigmatism)
- Soit de 2 boîtes de 90 lentilles (ou 6 boîtes de 30 lentilles) de la gamme Precision 1 (Precision 1, Precision 1 for astigmatism)
- Soit de 2 boîtes de 90 lentilles (ou 6 boîtes de 30 lentilles) de la gamme Acuvue Oasys MAX 1 Day (Acuvue Oasys MAX 1 Day, Acuvue Oasys MAX 1 Day multifocale)

- Soit de 2 boîtes de 90 lentilles (ou 6 boîtes de 30 lentilles) de la gamme Acuvue Oasys 1 Day (Acuvue Oasys 1 Day, Acuvue Oasys 1 day for astigmatism)
- Soit de 2 boîtes de 90 lentilles (ou 6 boîtes de 30 lentilles) de la gamme MyDay (MyDay, Myday toric, MyDay Multifocale)
- Soit de 2 boîtes de 90 lentilles (ou 6 boîtes de 30 lentilles) de la gamme ULTRA ONEDAY (Ultra One Day, Ultra One Day Multifocale)

L'achat enclenche, sauf refus de l'acheteur, automatiquement la participation au Jeu. L'annulation de l'achat entraînera systématiquement l'exclusion de la participation au Jeu.

Le participant devra, lors de son achat, donner ses noms, prénoms et date de naissance ainsi que son adresse email, son numéro de téléphone et adresse postale. Ces informations sont impératives pour participer au tirage au sort et le participant ne sera pas éligible au tirage au sort si un seul de ces éléments manque. Le participant n'est autorisé à jouer qu'une seule fois par semaine.

La participation d'un enfant mineur au jeu doit être autorisée par ses responsables légaux et s'effectue sous leur contrôle. Ces derniers devront donner les noms, prénoms et date de naissance de leur enfant ainsi que leur adresse email, leur numéro de téléphone et leur adresse postale. Ces informations sont impératives pour participer au tirage au sort et le participant ne sera pas éligible au tirage au sort si un seul de ces éléments manque. Le participant n'est autorisé à jouer qu'une seule fois par semaine.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le présent Règlement (ci-après le Règlement) dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et participe au jeu.

GrandVision France se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne, ne respectant pas le présent règlement.

Les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles (ascendants et descendants directs, conjoints, même nom, même adresse postale), les membres de la Société Organisatrice et de ses filiales sont autorisés à participer au Jeu.

ARTICLE 3 : MODALITES DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera réalisé aléatoirement parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation.

Il sera désigné vingt-cinq (25) gagnants sur la période du jeu.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Chaque gagnant recevra un bon d'achat d'une valeur de 500€ (cinq cent €) utilisable en une seule fois, à valoir sur une monture solaire ou sport de son choix.

Le bon d'achat sera envoyé par email et utilisable dans un magasin sous enseigne GrandOptical, au plus tard le 31 décembre 2026.

Le gain annoncé sera perdu et attribué à un autre gagnant si l'achat, ayant enclenché la participation au jeu, est annulé.

ARTICLE 5 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Information des gagnants et validation des dotations :

Les gagnants seront informés, dans un délai maximal de deux (2) semaines à compter du tirage au sort, par un appel téléphonique et un email envoyé à l'adresse mail transmise par le participant lui-même lors de son achat.

Les gagnants recevront leur bon d'achat par email et devront se rendre dans un magasin sous enseigne GRANDOPTICAL pour l'utiliser

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraînent l'élimination de la participation.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La société GrandVision France n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (écrites, emails, fax ou téléphoniques) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler les présents tirages au sort, à les écourter, les proroger ou à en modifier les conditions.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du jeu devait intervenir, la Société Organisatrice s'engage à le notifier aux Participants par courrier électronique et/ou par publication sur le Site (à son choix) et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du jeu.

Toute modification du jeu et du présent règlement fera l'objet d'un avenant disponible en magasin.

En cas de modification des conditions du jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du jeu, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie des tirages au sort s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société GrandVision France n'est pas responsable en cas :

- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, internet ou d'acheminement du courrier ou des emails,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à GrandVision France,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,

- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de participation automatisée.

Article 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

7.1 : Pour la France

Les informations nominatives des participants (à savoir leur nom, prénom et adresse e-mail) recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la législation en vigueur. Les participants sont informés que la société Grandvision France, responsable du traitement met en œuvre un traitement de données à caractère personnel les concernant aux fins de s'assurer du bon déroulement du Jeu et à des fins de prospection commerciale.

Les données personnelles collectées, lors de l'achat, sont indispensables à ce traitement de données personnelles et sont destinées aux services concernés de Grandvision France, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

Les données collectées sont conservées au maximum pendant 5 ans à compter de l'achat ayant enclenché la participation au Jeu.

En application de la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles fournies dans le cadre du Jeu après leur décès, droits qui peuvent être exercés par courrier postal à l'attention du Service Client GrandOptical, à l'adresse suivante : GrandVision France, 1 rue Jean-Pierre Timbaud - Bâtiment Eole - CS 30729 78060 - Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.

Les participants au Jeu disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de la Commission National de l'informatique et des libertés (CNIL).

7.2 : Pour le Grand-Duché du Luxembourg

Les données personnelles concernant les participants (à savoir leur nom, prénom et adresse e-mail) sont collectées et traitées dans le cadre du présent Jeu par GrandVision Luxembourg et GrandVision France, co-responsables du traitement et de la mise en place de ce Jeu, conformément à la législation en vigueur.

Les participants sont informés que GrandVision France et GrandVision Luxembourg, co-responsables du traitement, traitent leurs données à caractère personnel aux fins de s'assurer du bon déroulement du Jeu et à des fins de prospections commerciales.

Les données personnelles collectées, lors de l'achat, sont indispensables à ce traitement de données personnelles et sont destinées aux services concernés de GrandVision France, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

Les données collectées sont conservées au maximum pendant 5 ans à compter de l'achat ayant enclenché la participation au Jeu.

En application de la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles fournies dans le cadre du Jeu après leur décès, droits qui peuvent être exercés par courrier postal à l'attention du Service Client GrandOptical, à l'adresse suivante : GrandVision France, 1 rue Jean-Pierre Timbaud - Bâtiment Eole - CS 30729 78060 - Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.

Les participants au Jeu disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD).

7.3 : Pour la Principauté de Monaco

Les données concernant les participants (à savoir leur nom, prénom et adresse e-mail) sont collectées et traitées dans le cadre du présent Jeu par GrandOptical Monaco et Grandvision France, co-responsables du traitement et de la mise en place de ce Jeu, conformément à la législation en vigueur. Les participants sont informés que Grandvision France et GrandOptical Monaco, co-responsables du traitement, traitent leurs données à caractère personnel aux fins de s'assurer du bon déroulement du Jeu et à des fins de prospections commerciales. Ce traitement a été déclaré auprès de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

Les données personnelles collectées, lors de l'achat, sont indispensables à ce traitement de données personnelles et sont destinées aux services concernés de Grandvision France, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

Les données collectées sont conservées au maximum pendant 5 ans à compter de l'achat ayant enclenché la participation au Jeu.

En application de la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de leurs données personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles fournies dans le cadre du Jeu après leur décès, droits qui peuvent être exercés par courrier postal à l'attention du Service Client GrandOptical, à l'adresse suivante : GrandVision France, 1 rue Jean-Pierre Timbaud - Bâtiment Eole - CS 30729 78060 - Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.

Les participants au Jeu disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle.

ARTICLE 8 : DEPOT DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur notre site internet grandoptical.com, sur simple demande dans les magasins GRANDOPTICAL participants ou auprès du Service Client GrandOptical (adresse ci-dessus).

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige et conformément à l'article 42 du Code de Procédure Civile, la juridiction compétente sera celle du lieu du domicile du défendeur.

ARTICLE 10 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse (Service Client GrandOptical- GrandVision France - Bâtiment EOLE, Site Immontigny - 1 Rue Jean-Pierre Timbaud, CS 30729 - 78060 Saint-Quentin en Yvelines Cedex) et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Liste des magasins ne participant pas au Jeu Contacto

-